

Conférence de Georges FETERMAN président national de l'association ARBRES.

(Invité par l'association « Non au béton »)

A R B R E S = (Arbres, Remarquables, Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde)

Une association nationale créée en 1994 décerne deux labels : le **LABEL d'ARBRE REMARQUABLE** et **ENSEMBLE ARBORE REMARQUABLE**, elle a pour objectifs :

- Rassembler tous ceux intéressés par les arbres remarquables, les aider dans leurs initiatives d'inventaires d'arbres locaux, les appuyer dans la sauvegarde d'arbres menacés
- Stimuler les recherches tant biologiques qu'historiques ou folkloriques (légendes et traditions)
- Créer autour des arbres remarquables un label efficace pour les protéger.
- Diffuser les connaissances de toutes sortes qui concernent ces arbres en organisant visites, séminaires, conférences, discussions, expositions, écrits.

(Ne pas confondre le label "Arbre remarquable" avec le concours "Arbre de l'année" décerné par la revue Terre Sauvage)

Un arbre remarquable peut être très vieux, de grande dimension dans sa circonférence et avoir une histoire ancienne ou récente comme le chêne de Castelnau le Lez.

Il est primordial de protéger et garder les arbres surtout les vieux car ils hébergent une grande biodiversité, ils libèrent de l'oxygène, captent le gaz carbonique et rejettent beaucoup d'eau c'est ce qu'on appelle l'évapotranspiration. Il y a environ 1000 arbres remarquables en France, une trentaine en Occitanie et une petite dizaine dans l'Hérault.

Ces arbres forment parfois un cylindre creux mais la sève continue à circuler autour le rendant stable. C'est le cas du chêne d'Allouville Bellefosse qui abrite deux chapelles superposées.

Georges Feterman a mis l'accent sur l'orme de Villesèquelande dans l'Aude planté sur ordre de Sully depuis 400 ans, sur le genévrier millénaire d'une circonférence de 4,6m, s'élevant au milieu du vignoble d'Opoul dans les Pyrénées Orientales et sur le cèdre pleureur très rare en France de la vallée aux Loups.

Il a évoqué la particularité de la forêt de Verzy avec ses hêtres tortillards qui descendent au lieu de monter à cause d'une mutation génétique.

Il a tenu à informer l'assistance d'une découverte majeure concernant le patrimoine génétique de l'arbre. Les Suisses ont découvert qu'un seul arbre est porteur de plusieurs génomes lui permettant de résister davantage alors que l'être humain n'a qu'un seul capital génétique, les recherches continuent.

Un autre patrimoine encore visible aujourd'hui concerne les haies tressées par les paysans grâce aux branches d'arbres vivants notamment les hêtres, en fait, ils plessaient les arbres donnant ainsi le nom à plusieurs villages commençant par « Le plessis... »

Il est à noter que le lierre colonisateur de l'arbre doit être conservé la plupart du temps car utile pour la biodiversité, permettant aux abeilles et oiseaux de se nourrir.

Georges Feterman a terminé sa conférence en précisant que le texte sur la déclaration des droits de l'arbre a ouvert la voie à la prise en considération de l'arbre comme être vivant par la justice et pour les particuliers, il est primordial de ne plus déclarer « Je suis propriétaire de cet arbre et je fais ce que je veux mais je suis responsable de cet arbre ».

Pour plus d'informations : Marie-Noëlle Sibieude est la correspondante d'ARBRES dans le département, msibieude@orange.fr , facebook.com, www.sibieude.org